



Maires, adjoints, élus, responsables de collectivité : quelles responsabilités face aux nouvelles menaces de sécurité publique ?

Le 22 septembre 2016
17h30 à 20h30
à Lyon centre

Les élus, comme l'ensemble des responsables publics, font face à de nouvelles menaces de sécurité publique qui soulèvent des questions inédites et complexes pour les territoires. Comment évaluer et anticiper ces nouvelles menaces ? Comment mobiliser les diverses parties prenantes du territoire ? Quels sont les périmètres de responsabilité ? La sécurité des citoyens, des espaces publics, mais aussi des données sont des sujets autant techniques que politiques encadrés par une réglementation précise aux multiples acteurs (*police nationale et municipale, prestataires privés, habitants...*).

Objectifs / thèmes abordés

- Quelle devrait être la stratégie de la sécurité publique ?
- Dans quelles conditions maintenir des événements programmés ?
- Quelle est la nouvelle répartition des rôles de chacun des acteurs ?
- Quelle est la place du droit ?
- Quelles sont les mesures techniques et technologiques les mieux adaptées (armement, vidéo surveillance, data contrôle...)

Programme

- Le cadre légal : les responsabilités des élus face aux enjeux de sécurité (historique & évolution).
- Un retour d'expériences des solutions tentées sur d'autres territoires : événements, infrastructures, données....
- La place des technologies face aux nouvelles menaces.

Intervenants

- Rolande PLACIDI – Avocate & conseil spécialiste en droit public.
- Jean-Louis VERDIER – Adjoint au Maire de Chamonix en charge de la sécurité publique.
- Jean-Jacques RICHARD – Expert en sûreté et criminologie – Fondateur d'Haxxom
- Simon HOAYEK - Fondateur de Byblos Group – Expert de la sécurisation des infrastructures, des événements et des organisations.

Modalités

- Ce séminaire est élaboré et animé par Iddest, organisme agréé par le Ministère de l'intérieur pour la formation des élus.
- Formation réservée aux 50 premiers inscrits.
- Tarif : 190 € TTC – Formation éligible au budget formation des élus.

Points Forts :

- des réponses claires aux interrogations sur les cadres juridiques et techniques.
- l'expertise concrète d'acteurs de terrain confrontés aux situations.
- des échanges opérationnels entre pairs pour assumer pleinement vos responsabilités.